

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-212/SG/FP portant maintien en service, à titre civil, des instituteurs du cadre métropolitain, précédemment affectés attitre dé volontaires de l'aide technique.

n° 70-212/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
25 février 1970

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1970

Date du numéro
10 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

Les instituteurs, volontaire de l'Aide technique ci-après nommés en service à l'Enseignement primaire, sont, pour compter du 1er janvier 1970, date de libération de leur service national actif et jusqu'au 20 septembre 1970, maintenus à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de là Jeunesse pour servir en: qualité d'instituteurs titulaires : Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget local.